

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 05 avril 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mmes DEGRAIS, PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,
Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BARRY,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme PAUCHARD,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE EAU - N° 23/03 - 06/B

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 20 mars 2023 et à la commission municipale des finances organisée le 03 avril 2023.

Le budget annexe eau est équilibré à 472 738,28 € pour la section de fonctionnement et 608 902,94 € pour la section d'investissement.

Ce budget est établi Hors Taxes et soumis à la TVA.

Section de fonctionnement

Recettes :

Ce budget encaisse principalement les redevances de consommation en fonction du nombre de m³ d'eau potable.

Le montant de la surtaxe a été maintenue à 0,33 €/m³.

Exercice	2023
Type de mouvement/Chapitre	BP
Réel	401 668,28 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	171 668,28 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	230 000,00 €
Ordre	71 070,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	71 070,00 €
TOTAL	472 738,28 €



Le montant des recettes réelles s'élève à 401 668,28 € dont :

- Résultat d'exécution : 171 668,28 €
- Produit de la surtaxe locale : 230 000,00 €

Dépenses :

Les principales dépenses réelles concernent principalement les intérêts d'emprunts, auxquels s'ajoutent quelques frais sur les fluides, l'énergie et le personnel. Toutefois les dotations aux amortissements dépassent largement les dépenses réelles du service, pesant lourdement sur la tarification.

Exercice	2023
Type de mouvement/Chapitre	BP
Réel	26 860,28 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 635,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 500,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	15 740,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 975,28 €
Ordre	445 878,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	175 000,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	270 878,00 €
TOTAL	472 738,28 €

Le montant des dépenses s'élève à 26 860,28 € dont :

- Charges à caractère général : 6 635,00 €
- Charges de personnel : 2 500,00 €
- Autres charges de gestion courante : 10,00 €
- Charges financières : 15 740,00 €
- Charges exceptionnelles : 1 975,28 €

Section d'investissement

Recettes :

Exercice	2023		
Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP	Total prévu
Réel	23 450,00 €	139 574,94 €	163 024,94 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	139 574,94 €	139 574,94 €
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTION	23 450,00 €	0,00 €	23 450,00 €
16 - EMPRUNT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	445 878,00 €	445 878,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		175 000,00 €	175 000,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		270 878,00 €	270 878,00 €
TOTAL	23 450,00 €	585 452,94 €	608 902,94 €

En plus de 23 450,00 € inscrits en reports, les prévisions des recettes réelles sur l'année sont de 139 574,94 € constituée uniquement de l'excédent de fonctionnement capitalisé.



Dépenses :

Exercice Type de mouvement/Chapitre	2023		
	Reports	BP	Total prévu
Réel	112 632,78 €	425 200,16 €	537 832,94 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	147 880,00 €	147 880,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 477,78 €	206 880,16 €	313 357,94 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 155,00 €	26 400,00 €	32 555,00 €
OP 202204 - REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES	0,00 €	44 040,00 €	44 040,00 €
Ordre		71 070,00 €	71 070,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		71 070,00 €	71 070,00 €
TOTAL	112 632,78 €	496 270,16 €	608 902,94 €

En plus de 112 632,78 € inscrits en reports, les prévisions des dépenses réelles sur l'année sont de 425 200,16 € principalement orientées pour :

- Le remboursement du capital d'emprunt 147 880 €
- La poursuite des études relatives à l'usine des Lices 83 200 €
- l'aboutissement des mises en conformité des branchements plombs 50 000 €
- Le raccordement de différents secteurs en zone à urbaniser 26 400 €
- La réhabilitation d'une portion du réseau A.E.P. située aux abords du
Pôle Citoyen-Jeunesse dans les Favignolles 44 040 €
- Possibilité de travaux de réhabilitation du réseau 73 680 €

Niveau d'endettement

Il reste un capital bancaire de 1 451 509 € (77,68 €/habitant) à rembourser.

Sur 2023 il est prévu une Epargne Brute (CAF Brute) de 205 115,00 € permettant un désendettement théorique sur 7,08 ans."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (23 pour et 6 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON - Mme PAUCHARD - M. GUENIN) le budget annexe eau 2023.

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER

